Ce document fournit les informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LBPAM ISR ACTIONS EURO MIDCAP

Part GR : FR0013365137

Société de gestion : LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT du groupe LA BANQUE POSTALE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP relève de la classification « Actions de pays de la zone euro ».
L'objectif du FCP est **double** :

- Chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence l'Euro Stoxx Mid Net Return EUR (dividendes inclus), tout en cherchant à respecter un écart de suivi de 4% maximum sur un horizon annuel
- Mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner de l'indicateur de référence, dans le respect d'un écart de suivi de 4% maximum sur un horizon annuel.
Afin de chercher à atteindre ce double objectif de gestion, la construction de portefeuille fait intervenir **deux étapes**: la première consiste à analyser un univers de valeurs à partir de critères ISR et la seconde vise à sélectionner les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières selon une stratégie quantitative.

1. **L'analyse ISR de la société de gestion porte sur 90 % de l'actif net, calculé sur les titres éligibles à l'analyse ISR :** actions et titres de créance émis par des émetteurs privés et quasi-publics.

L'univers d'investissement initial est défini comme les valeurs appartenant à l'indice Euro Stoxx Mid Net Return EUR (représentatif des sociétés de moyennes capitalisations de la zone euro). De l'univers d'investissement initial, sont exclues des valeurs dites « interdites », identifiées par le comité d'exclusion, lequel établit la liste d'exclusion de la société de gestion après analyse des controverses ou allégations, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes à l'environnement. La liste d'exclusion inclut également des secteurs controversés, comme le tabac et les jeux d'argent. L'univers d'investissement éligible se définit donc comme l'univers d'investissement initial duquel sont soustraites les valeurs interdites.
L'analyse de l'univers ainsi éligible se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante:

- La gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises : évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales).
- La gestion durable des ressources : ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs).
- La transition économique et énergétique : ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme).
- Le développement des territoires : ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

La qualité extra-financière de l'émetteur est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10, la note ISR de 1 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 10 une faible qualité extra-financière.

2. **La société de gestion sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières selon une approche quantitative.** L'allocation du FCP se base sur différentes stratégies, considérées comme moteurs de performance par la société de gestion : l'allocation de valeurs, le niveau d'exposition aux actions et des stratégies optionnelles.

La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une note moyenne ISR supérieure (ie meilleure) à la note moyenne ISR de l'univers d'investissement initial après élimination de 20% des plus mauvaises valeurs (comprenant les deux filtres suivants : comité d'exclusion et la notation extra-financière). Toutes les valeurs de l'univers d'investissement initial (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion) sont donc éligibles au FCP, à condition que la note moyenne extra-financière du FCP respecte la condition ci-dessus.
Avec cette approche de score moyen de l'univers d'investissement, la société de gestion du FCP met en place la stratégie ISR du portefeuille.
Le FCP peut investir jusqu'à 10% de l'actif net en FIA et OPCVM. S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par La Banque Postale Asset Management et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la société de gestion du FCP privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.
En sa qualité de FCP éligible au PEA, le FCP investit plus de 75 % en titres de sociétés éligibles au PEA.
Le FCP peut investir, dans la limite de 10% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé. Les titres sélectionnés par la société de gestion auront une notation minimale BBB-/Baa3 (ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion) au moment de leur acquisition.
Le FCP peut recourir à des instruments financiers dérivés afin de prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques sur actions, indices actions et change, pour poursuivre son objectif de gestion. Le recours à ces instruments peut générer une exposition du FCP aux actions ne pouvant dépasser 110 % de l'actif net du FCP. L'exposition au risque de change demeure accessoire (inférieur à 10 %).
La durée de placement recommandée est au minimum de 5 ans. La part GR est une part de Capitalisation et/ou distribution.
Les demandes de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 14 heures 30. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative (J) calculée en (J+1 ouvré) à cour inconnu.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

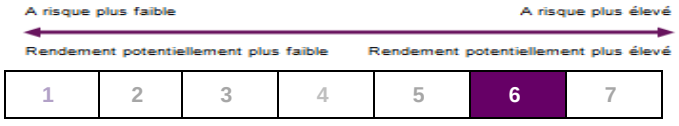

L'indicateur de risque de niveau 6 reflète l'exposition du FCP à la volatilité des marchés d'actions de la zone euro.
Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer (à la hausse ou à la baisse) dans le temps.
La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risques importants pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :

- **Risque de crédit :** il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance ;
- **Risque de liquidité** : il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs.
- **Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme :** Ce recours pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le FCP est investi.
- **Risque de contrepartie:** il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du portefeuille. La survenance de ce risque peut faire baisser la valeur liquidative du portefeuille.

Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus du FCP.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels avant ou après investissement	
Frais d'entrée	■ Néant
Frais de sortie	■ Néant.
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	■ 0,49 % TTC.
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	■ Néant.

Les frais courants sont ceux de l'exercice clos au 31/12/2019 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet www.labanquepostale-am.fr.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSEES

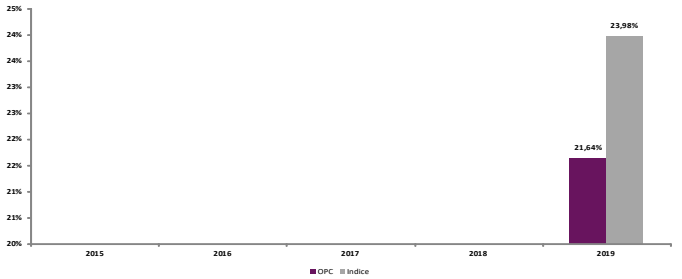

Le 07/11/2019 : changement d'objectif et stratégie de gestion.
Les performances antérieures aux changements ont été réalisées dans un cadre de gestion qui n'est plus d'actualité.

- Changement important :
  07/11/2019 : la stratégie d'investissement intègre dans sa méthode de sélection des titres des critères d'investissement socialement responsables.
- Les performances, évaluées en euro, sont nettes de frais de gestion (hors droits d'entrée et de sortie éventuels) et comprennent le réinvestissement des dividendes/ coupons courus.
- Le FCP a été créé le 12 décembre 2018
- La part GR a été créée le 12 décembre 2018.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques de l'OPCVM, la politique de vote, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs) et le rapport rendant compte de l'exercice des droits de vote sont disponibles sur le site www.labanquepostale-am.fr, et gratuitement auprès de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (34 RUE DE LA FEDERATION, 75737 PARIS CEDEX 15).

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : auprès de la société de gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr.

La responsabilité de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Fiscalité : La fiscalité de l'Etat de l'OPCVM peut avoir un impact sur le régime fiscal applicable à l'investisseur.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts : auprès de la société de gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr.

Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / "U.S. persons" (la définition est précisée dans le prospectus).

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.
LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er juillet 2020.